



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Commune de Landreville

Arrêté 2020052501

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A UN ADJOINT.

Le Maire de la Commune de LANDREVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 Mai 2020 fixant à deux le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 25 Mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET en qualité d'adjoint au Maire.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale : Administration Générale et tous documents s'y rapportant – Finances communales – Gestion du Personnel Technique - Aménagement de l'Espace Communal – Urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET Adjoint au Maire à compter du 25 Mai 2020.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 25 Mai 2020,

Il est donné délégation de fonctions à Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET, Premier Adjoint, pour :

- Administration générale et la signature de tous documents s'y rapportant
- Finances communales
- Gestion du Personnel Technique
- Aménagement de l'espace Communal
- Urbanisme


Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Article 2 : La signature par Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET de toutes pièces et actes se rapportant à la délégation relative aux fonctions ci-dessus visées devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du MAIRE ».

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de l'Aube, copie en sera adressée à l'Intéressé et une expédition sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à Landreville, le 25 Mai 2020

Le Maire-Adjoint,


J.P LOUIS-THIVET

Le Maire,


D.THIEBAUT



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 25/05/2020 à 20h10

Référence de l'AR : 010-211001805-20200525-2020052501-AI

4 Place de la Mairie - 10110 Landreville

Tel : 03.25.38.51.90 - courriel : mairie.landreville@wanadoo.fr